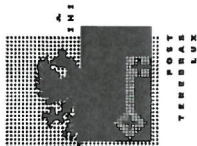


V I L L E D E  
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PR-1329-VI  
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

*(crédits d'études abandonnés sans demande  
de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 42 oui contre 2 non et 11 abstentions

*Article premier.* – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Navigation 36, moins une dépense de 206 575,76 francs (PR-721 votée le 12 décembre 2009 et PR-807 votée le 11 décembre 2010);
- 400 000 francs pour l'étude d'une maison-relais sise rue de Saint-Jean 45, moins une dépense de 284 305,82 francs (PR-926 votée le 12 décembre 2012) sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet